

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-01-07

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2020

Le sept janvier deux mil vingt, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-sept décembre deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Eric CATHELINÉAU, Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Marie-France TALINEAU, Marie-Elisabeth PIGNON, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jean-Pierre DUMEZ, Jean-René FALOURD, Audrey GENTILLEAU, Marylène GIRAUDON, Mathieu MACOIN, Patrice NIVAULT, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

**Absents excusés :**  
 Damien PARNAUDEAU a donné pouvoir à Johann BARANGER  
 Bruno MALLET a donné pouvoir à Pascal POUBLANC  
 Chrystèle JARNY a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON  
 Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Benoît PIRON  
 Valérie BOUCHET a donné pouvoir à Audrey GENTILLEAU

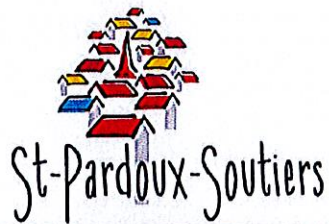
**Absents non excusés :** Angélique BOURDIN, Jacky FAVREAU, Cécile TAVENEAU

**Secrétaire de séance :** Marie-France TALINEAU

### OBJET : Objet : Tarifs des locations de salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante pour l'année 2020 :

		Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	50	110	60
	Salle carrelée (frigo + chambre froide) Gratuité si réunion	50	110	60
	Toutes les salles	90	160	90
	Mariage (week-end complet)	250	500	
	Forfait cuisine	82	82	80
	Journée supplémentaire	50	100	50
Options	Couvert (1 jeu)	0,57	0,72	0,57
	Couvert (2 jeux)	0,78	1,14	0,78



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gatine

2020-01-07

Salles annexes –Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	62	125	62
Salle Pompiers	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle L'Étape Gratuité si réunion	40	100	60

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle entière (week-end complet)	75	190	190
Vin d'honneur	60	60	60
Vaisselle	gratuit	60	60
Stand (la travée)	gratuit	40	gratuit

Plusieurs spécificités sont à appliquer selon la demande du locataire :

- L'Assemblée décide de pratiquer la gratuité uniquement pour les associations dont le siège social est basé sur la commune de SAINT PARDOUX-SOUTIERS.
- Une convention est automatiquement signée avant la date de la location d'une salle communale, quinze jours minimum avant la date concernée et ce, même en cas de gratuité accordée. Un chèque de caution d'un montant de 200 euros est demandé lors de la remise des clés.
- En cas de location non honorée, quel qu'en soit le motif, une indemnisation sera demandée à la personne qui aura préréserve une salle communale et qui ne sera pas venue chercher les clés pour l'occuper. Le montant de l'indemnisation représente 50% du montant de location de ladite salle.
- Pour la location de la vaisselle, la gratuité est accordée pour les associations communales et aux particuliers demandant l'utilisation d'une dizaine de couverts et d'assiettes. Toutefois, au-delà de ce nombre prêté, la commune facturera le prêt de vaisselle selon le tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de location de salles et les spécificités, telles que présentées ci-dessus et pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Benoît PIRON

